REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
-:-

DECRET N° 69-306 /PR-SGG

du 8 Décembre 1969

portant nomination du Directeur des Travaux Publics -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;
VU la Loi N°65-20 du 23 juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique
VU la Loi N°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
VU le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°234/PR-SGG du 16 août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
Sur la proposition du Ministre des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications ;
le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er - Mr Victorien GBAGUIDI, Ingénieur en Chef des Travaux Publics, est nommé Directeur des Travaux Publics, en remplacement de Mr Louis TRABESSE, appelé à d'autres fonctions.

Article 2 - Le présent décret qui aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, abroge toutes dispositions antérieures contraires et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 8 Décembre 1969

par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,

Emile-Derlin ZINSOU

Le Ministre des Travaux Publics,
Transports, Postes et Télécommunications,

Emile-Louis PARAISO

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Stanislas Yédomon KPOGNON

Ampliations :
PR 4 - CS 6 - CES 5 - DTP 4
Intéressés 2 - Ministères 10
SGG 4 - SGM 10 - Trésor 4 -
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 -
DI 8 - DCCT-DN-IAA-Gde Chanc. 4
DB-CF-DC-Solde 4 - JORD 1.
DFP + les sous dtions 6.